



POURQUOI DEVRIEZ-VOUS RENONCER  
AU PAIEMENT DE VOS PRIMES  
EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL ?  
AVEC NOTRE GARANTIE INDEMUO, NOUS COUVRONS  
LA TOTALITÉ DE VOS REVENUS.

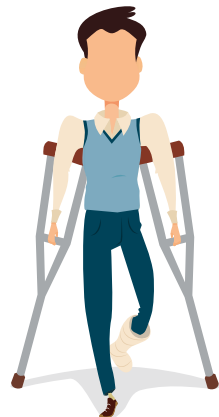


Plus de 300 000 agents publics et leurs proches nous ont choisis pour leur santé et leur avenir [mgefi.fr](http://mgefi.fr)

**INDEMUO** 2018  
MAINTIEN DES PRIMES



# FAIRE FACE À LA PERTE DE REVENUS EN CAS DE CONGÉS MALADIE

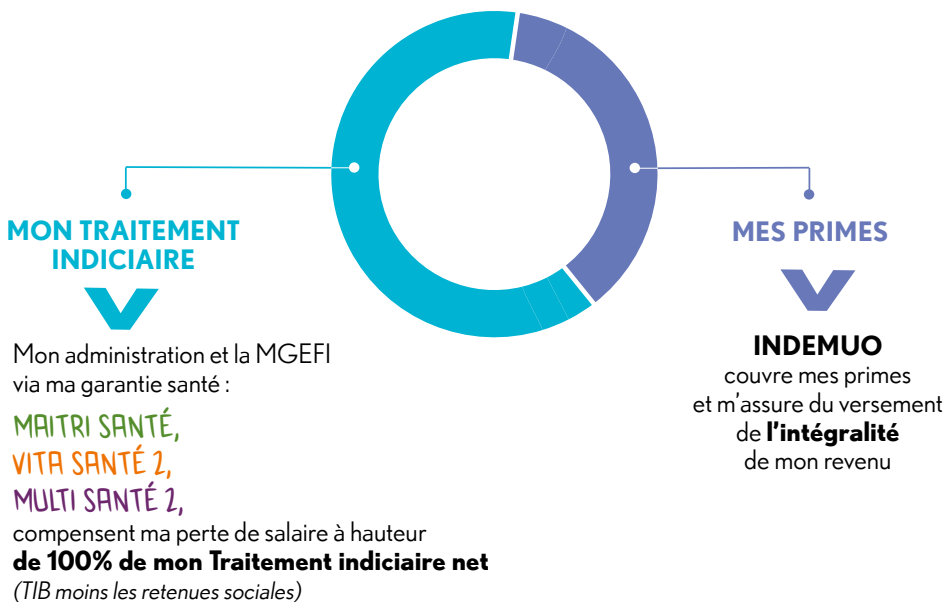


Parce que les primes constituent **une partie importante** de mes revenus, la **MGEFI** me propose **la solution INDEMUO**.

C'est le complément **indispensable** de ma garantie maintien de salaire (IPTS\*) déjà incluse dans ma couverture santé.

**Je choisis INDEMUO** afin d'assurer la totalité de mes revenus (traitement indiciaire + primes) **en cas de coup dur**.

## QUELLE EST MON INDEMNISATION EN CAS D'ARRÊT MALADIE ?



\*Indemnités pour Perte de Traitement et Salaire.

# INDEMUO PROTÈGE MON NIVEAU DE VIE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL



## DES **+** QUI FONT LA DIFFÉRENCE !

### 4 NIVEAUX DE GARANTIE

- Je bénéficie de la souplesse d'un contrat qui me permet de choisir mon niveau de garantie afin de mieux répondre à mes besoins

### DES DURÉES D'INDEMNISATION CONSÉQUENTES !

- 9 mois en cas d'arrêt maladie ordinaire,
- 3 ans en cas de longue maladie,
- 5 ans en cas de maladie longue durée.

“  
Avec INDEMUO, j'évite  
les difficultés financières qui  
s'ajoutent à un problème  
de santé ou à un aléa  
de la vie !  
”

## ET AUSSI...

- Je peux modifier annuellement le niveau de couverture de mes primes **à la hausse ou à la baisse** afin d'adapter au mieux ma garantie à ma situation.
- Ma garantie est déterminée en fonction de mon TIB\* et indexée **sans aucune démarche** de ma part.
- Ma cotisation, **solidaire**, est aussi calculée sur mon TIB et mon âge et non sur le risque.
- Une protection jusqu'à la date de mon départ à la **retraite**.

# **+** AVEC INDEMUO



## PROTECTION OPTIMALE

PAS DE SÉLECTION  
MÉDICALE

**PAS DE QUESTIONNAIRE  
DE SANTÉ**

quel que soit l'âge ou en cas  
de changement de niveau de garantie



JE SUIS INDEMNISÉ  
DÈS LE PREMIER JOUR  
DE LA BAISSÉ  
DE MON REVENU\*

**AUCUNE DÉMARCHE  
DE MA PART,**

MON ADMINISTRATION  
ENVOIE LES INFORMATIONS  
DIRECTEMENT  
À LA MGEFI



MES INDEMNITÉS  
"MAINTIEN DES PRIMES"  
SONT VERSÉES  
EN MÊME  
TEMPS QUE MES IPTS



\*Dans les limites et conditions prévues par la notice d'information  
INDEMUO MAINTIEN DES PRIMES.

# COMMENT FONCTIONNE MA GARANTIE INDEMUO ?

Je choisis un des **4 niveaux de garanties d'indemnisation** selon le montant de mes primes par rapport à mon TIB.

NIVEAUX DE GARANTIE	MONTANT DE LA GARANTIE*
Niveau 1	30% du TIB
Niveau 2	50% du TIB
Niveau 3	80% du TIB
Niveau 4	100% du TIB



## BENOÎT

46 ans | Traitement brut  
4500€ / mois

**Il a choisi le niveau 2**  
(50% du TIB)

Qui lui assure un montant  
d'indemnisation mensuel maximum  
de ses primes  
à hauteur de **2 250 €\***

## LEÏLA

31 ans | Traitement brut  
1583,80 €

**Elle a choisi le niveau 1**  
(30% du TIB)

Qui lui assure un montant  
d'indemnisation  
mensuel maximum  
de ses primes  
à hauteur de **475 €\***



## CÉCILE

42 ans | Traitement brut  
3008€ / mois

**Elle a choisi le niveau 2**  
(50% du TIB)

Qui lui assure un montant  
d'indemnisation mensuel maximum  
de ses primes  
à hauteur de **1504 €\***

\*Dans les limites et conditions prévues par la notice d'information INDEMUO MAINTIEN DES PRIMES.

JE RÉALISE MON DEVIS EN LIGNE ET JE FINALISE  
MON ADHÉSION SUR **MGEFI.FR**



▶ N°Cristal 09 74 75 29 29

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

# SUR **MGEFI.FR**, MON ESPACE ADHÉRENT ME FACILITE LA VIE

JE PEUX DEMANDER  
UN DEVIS EN LIGNE

JE PEUX SUIVRE  
MES REMBOURSEMENTS

JE SUIS GUIDÉ  
DANS MES  
DÉMARCHES

J'ACCÈDE  
À DES CONSEILS  
POUR MA SANTÉ



JE LOCALISE  
LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ  
CONVENTIONNÉS PRÈS DE CHEZ MOI

## POUR VOUS RENSEIGNER

▶ **N°Cristal** 09 74 75 29 29

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30